

Zeitschrift: Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chors svizzers

Herausgeber: Schweizerische Chorvereinigung

Band: 2 (1979)

Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mise au concours

Le Conservatoire de Bienne forme une soixantaine d'élèves professionnels, enseigne la musique en section générale à quelque 1300 élèves (enfants et adultes), forme des professeurs de rythmique. Le poste de

directeur/directrice

de cette école bilingue est mis au concours. Entrée en fonction 1er avril 1980 (éventuellement poste à temps partiel).

Principales fonctions:

- direction générale
- direction professionnelle et administrative de la section professionnelle et éventuellement du séminaire de rythmique
- enseignement (3 à 5 heures par semaine)
- organisation des concerts du chœur et de l'orchestre de l'école.

Par la même occasion, un nouveau poste de

vice-directeur/trice

est mis au concours (éventuellement poste à temps partiel).

Outre la tâche de remplacer le directeur lors de ses absences, le vice-directeur devra

- se charger d'affaires concernant la direction, affaires dont il aura à s'occuper en toute indépendance, selon une répartition des tâches bien définie,
- enseigner (de 3 à 5 heures par semaine)
- diriger la section générale et éventuellement le séminaire de rythmique.

Les personnes qui occuperont ces postes devront participer activement à la vie culturelle de la ville et de la région, et de ce fait, en tenir compte lors du choix de leur domicile.

Une autre répartition des tâches est envisageable. Le pensum sera également fixé d'entente avec les intéressés. Les cahiers des charges existants pourront être adaptés en conséquence.

Les candidats ou candidates devront

- pouvoir faire état d'une formation complète de musicien professionnel et avoir quelques années d'expérience,
- avoir les qualités d'un chef
- être habile négociateur et organisateur,
- pouvoir s'exprimer en allemand.

Les conditions d'engagement sont fixées par les règlements. L'adhésion à la Caisse d'assurance du personnel municipal est obligatoire.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires en s'adressant à

M. Fritz Stähli, président de la Société du Conservatoire et des concerts
téléphone 032 22 53 66;

M. Willy Bernhard, président de la Commission d'école
téléphone bureau 032 21 24 12, privé 22 26 85.

Les candidatures, accompagnées de la documentation habituelle, doivent être adressées jusqu'au 19 janvier 1980 à

M. Fritz Stähli, 46, rue du Stand, 2502 Bienne.

Schweizerische
Landes-Bibliothek
Zeitschriftenabteilung
Hallwylstrasse 15
3003 B e r n

GR

AZ
8023 ZUERICH